

# Facture électronique dans les SCI

hexo

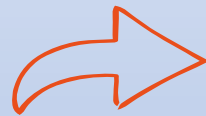
analyse, comptabilité et conseil en gestion

# Obligations selon le statut du client

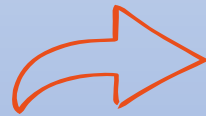


## STATUT DU CLIENT

Assujetti à la TVA établi en France  
(entreprise)



Non assujetti (particulier)



## OBLIGATIONS DE LA SCI

- Émettre une facture électronique
- La transmettre via une Plateforme Agréée (PA)

- Continuer à facturer comme aujourd'hui
- Transmettre régulièrement vos données de recettes à l'administration via votre plateforme

# Les SCI non redevables de la TVA

Une SCI ayant une **activité locative** est assujetti à la TVA.

Dans certains cas, elle n'est pas redevable de la TVA

Elle peut cependant dans ces situations, **exercer une option** pour être redevable de la TVA.

Les SCI non redevables de la TVA sont des assujettis exonérés de TVA.

# Mes opérations sont exonérées

## ✗ Ce que vous ne faites pas

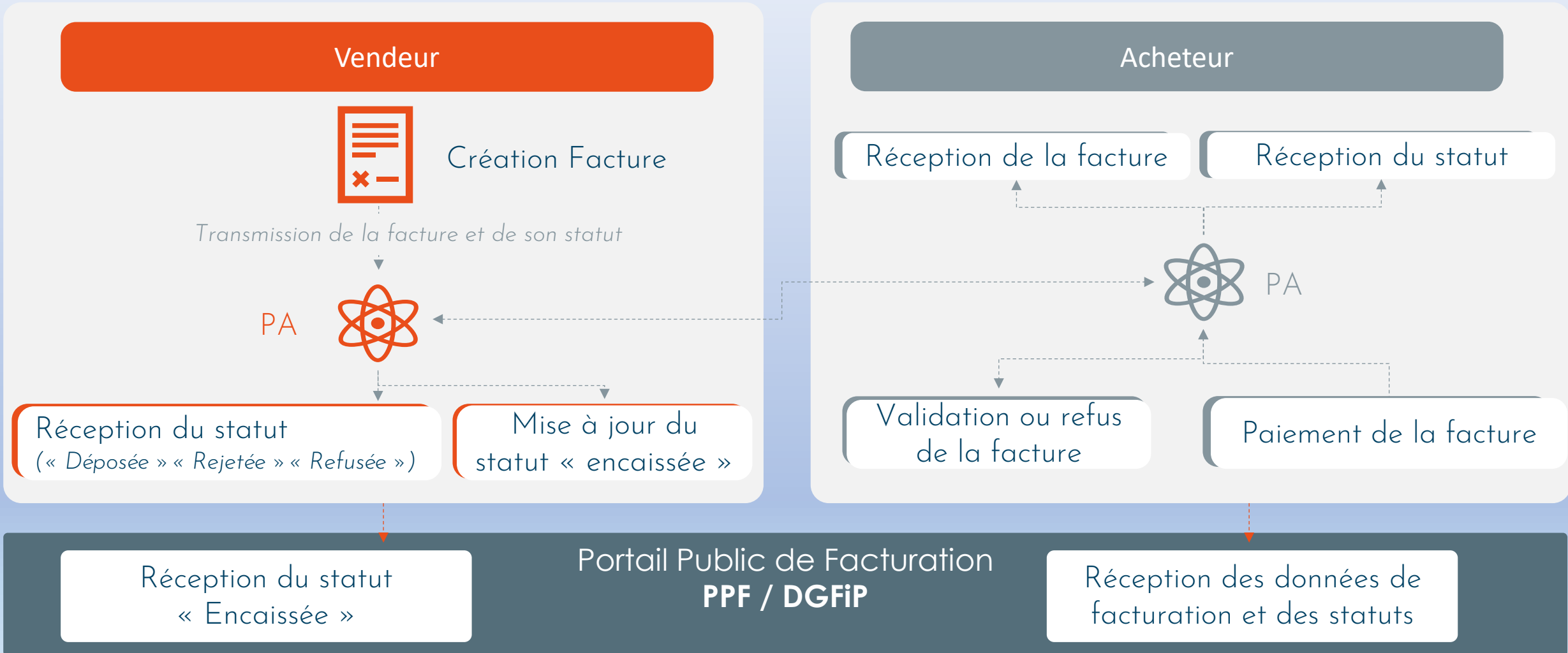
- ✗ Pas d'émission de factures électroniques
- ✗ Pas d'e-reporting (pas de transmission de données)

## ✓ Ce que vous devez faire

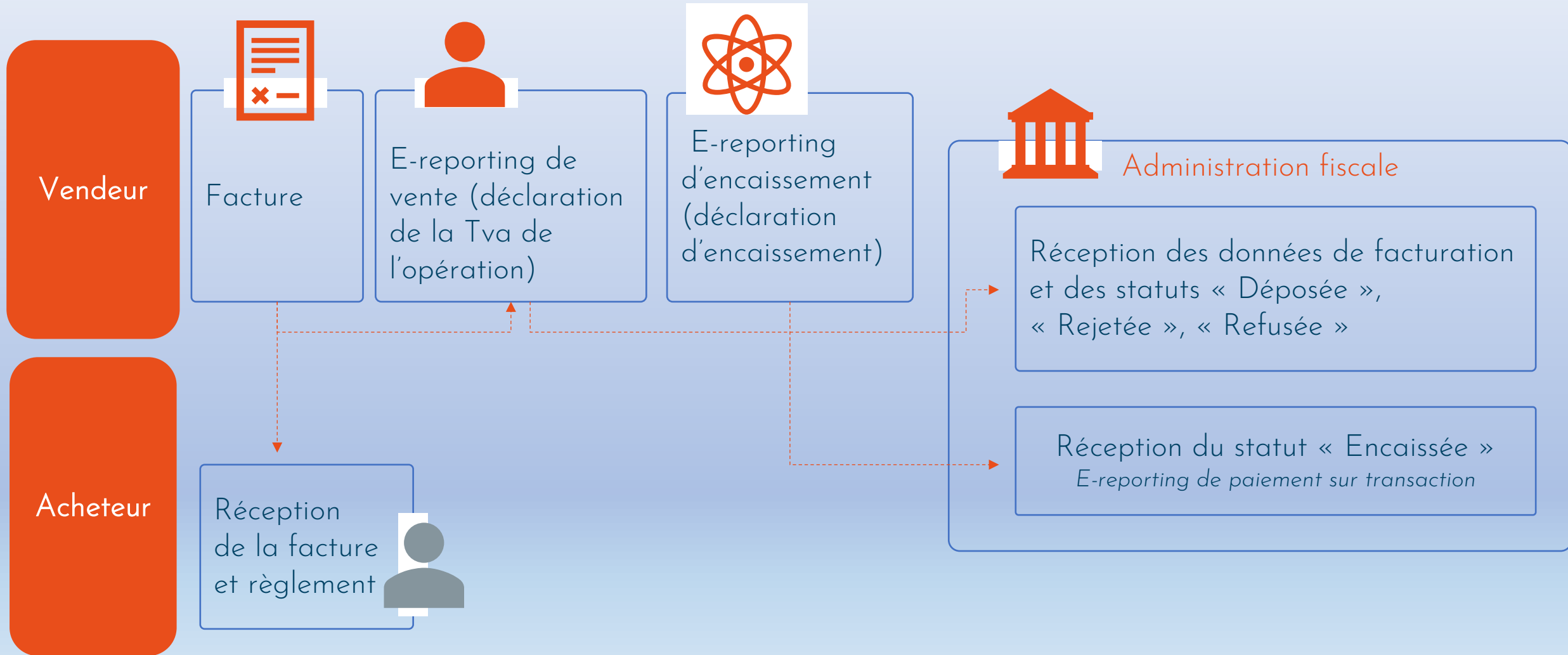
- ✓ Être en capacité de recevoir les factures électroniques
- ✓ Disposer d'une plateforme agréée pour la réception

Exonérée ne signifie pas isolée : **la réception reste obligatoire.**

# J'ai opté pour la TVA et je facture une entreprise française



# Je facture un particulier ou une entreprise étrangère



# Comment le cabinet peut vous aider ?



- Apporter des recommandations et définir une nouvelle organisation

**ET**

- Prendre en charge certaines tâches administratives pour que vous vous consacriez à votre cœur de métier

**ET**

- Proposer des outils adaptés à l'activité et à la volumétrie de facturation de votre activité

- La facturation électronique demande une réorganisation des process et des outils conformes notamment en termes de réception de facture et transmission à votre expert-comptable. Celui-ci a la connaissance des enjeux et besoins de ses clients SCI dans une approche 360°. Ses conseils sont objectifs et sans visée commerciale